

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 11 octobre 2019

Date de publication : 17 octobre 2019	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 3 octobre 2019	Nombre de délégués présents ou représentés : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : - Abstentions :

Le 11 octobre 2019, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Champagné-les-Marais (85), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, Président.

Étaient présents:

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Myriam GARREAU, M. Pierre-Guy PERRIER
Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON, M. Arnaud CHARPENTIER
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON
Au titre des communes : M. Bernard BORDET, M. Jean-Pierre SERVANT, Mme Catherine TROMAS

Étaient représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Maxence DE RUGY
Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : M. Pascal DUFORESTEL
Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : M. Stéphane VILLAIN
Au titre des communes : M. Marc THEBAULT
Au titre des EPCI : M. Yann HELARY, M. Michel SIMON

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ,
M. Guy MOREAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Xavier GARREAU

Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire

Contexte

La commune souhaite se dessaisir de la gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) du Poiré-sur-Velluire, celle-ci pourrait être déléguée, soit à une association (la fédération de chasse, par exemple), ou au Parc. Les financements, alloués par la Région au gestionnaire, « cofinanceraient » un poste identifié « Communaux ».

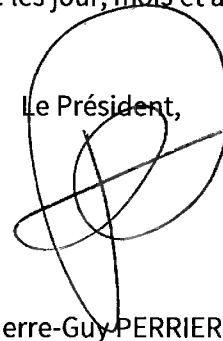
Actuellement, l'animation est réellement conduite par le Parc sur son programme d'actions. L'implication du Parc sur la RNR représente environ 0,5 ETP en 2018 et 2019 du fait des travaux réalisés (parc de contention) et de la révision du plan de gestion.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'accepter que le Parc se positionne comme gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale et autorise le Président à signer tous les actes afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,



Pierre-Guy PERRIER